

## CHAPITRE III

### Le compte social de l'agriculture prévisionnel pour 2016

**Commission des comptes de l'agriculture de la Nation  
13 décembre 2016**

Le compte social des exploitants agricoles .....	82
Les prestations sociales .....	82
Les cotisations et autres ressources .....	85
Comptes sociaux des exploitations agricoles pour les années 2015 (définitif) et 2016 (prévisionnel) .....	87
Le compte social des salariés agricoles .....	89
Les prestations sociales .....	89
Les cotisations et autres ressources .....	90
Comptes sociaux des exploitations agricoles pour les années 2015 (définitif) et 2016 (prévisionnel) .....	91



## LE COMPTE SOCIAL DE L'AGRICULTURE PREVISIONNEL POUR 2016

---

Le compte social prévisionnel des exploitants agricoles pour 2016 se caractérise par une diminution de 1,9 % des dépenses de prestations sociales par rapport à 2015 (16,06 milliards d'euros contre 16,37 milliards d'euros).

La diminution des dépenses est partagée par toutes les branches (maladie, vieillesse et famille), en raison principalement de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires.

Les recettes prévisionnelles s'établissent à 15,63 milliards d'euros contre 16,09 milliards en 2015, en diminution de 2,4 % avec notamment un rendement attendu des cotisations en baisse pour toutes les branches du régime.

Le repli du produit des cotisations est en lien avec la baisse des revenus agricoles et les mesures prises pour soutenir les agriculteurs en difficulté, notamment la suppression de l'assiette minimale de la cotisation maladie des exploitants et la réduction de 7 points du taux de cette cotisation en 2016.

Le compte social des exploitants agricoles se solde par un déficit prévisionnel de 0,43 million d'euros, après un déficit de 0,36 million d'euros en 2015. Les branches famille et maladie (hors indemnités journalières) étant intégrées financièrement au régime général, ce solde correspond au résultat des assurances vieillesse de base et complémentaire et au résultat des opérations relatives aux indemnités journalières maladie.

Le compte social prévisionnel des salariés agricoles est marqué par une légère augmentation des prestations de 0,2 %, après 0,4 % en 2015.

La progression des dépenses estimées à 4,86 milliards d'euros est à mettre à l'actif de l'évolution des dépenses maladie (+1,4 %), partiellement contrebalancée par la diminution des prestations vieillesse (-0,8%), les prestations famille restant stables.

Les différentes branches du régime des salariés agricoles étant intégrées au régime général, et équilibrées par des subventions des caisses nationales du régime général, le compte social des salariés agricoles est par construction équilibré.

# Le compte social des exploitants agricoles

## Les prestations sociales

Le compte prévisionnel 2016 fait ressortir une baisse des dépenses maladie, des prestations vieillesse et famille, conséquence de l'érosion démographique de la population.

Au total, les prestations sociales versées aux exploitants actifs et inactifs diminueraient de 1,5 % par rapport à 2015. Après correction de l'indice des prix à la consommation, la diminution s'établirait à 1,6 %.

### 1) Les dépenses de santé

La baisse de la population protégée en maladie s'explique par la diminution des actifs, des ayants-droit et des retraités, conséquence de multiples tendances à l'agrandissement et au regroupement des exploitations, au développement de la pluriactivité qui peut être génératrice de droits dans un autre régime, à l'érosion démographique de la population des retraités, et à l'évolution de l'activité des conjoints en dehors du monde agricole.

L'impact de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires en assurance maladie est toutefois partiellement contrebalancé par le vieillissement de la population, qui induit un coût de consommation important des prestations exécutées en établissements, notamment dans les structures médico-sociales.

Le nombre de personnes protégées en maladie est attendu en baisse de 3,3 % en 2016 et les dépenses de santé en recul de 1,3 %.

La baisse des dépenses s'explique principalement par la diminution des soins de ville de 3,2 % en 2016.

Le montant des prestations maladie réalisées en établissements diminue de 0,2 % en 2016. Le montant des dépenses des hôpitaux publics et celles des établissements médico-sociaux sont attendues en légère augmentation, respectivement de 0,1 % et 0,4 %, alors que les dépenses des cliniques privées seraient en baisse de 2,9 %.

Les indemnités journalières des non-salariés agricoles pour 2016 sont évaluées à 65 millions d'euros, en hausse de 5,4 % par rapport à 2015. Le dispositif indemnitaire, créé en 2014, atteint en 2016 la fin de sa montée en charge.

**Au total, les dépenses de santé y compris invalidité représenteraient 6,7 milliards d'euros, dont 2,3 milliards pour les actifs.**

	1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
REMBOURSEMENTS MALADIE (hors invalidité, en euros courants)	4 062	6 344	6 169	6 378	6 502	6 533	6 826	6 900	6 743	6 744	6 824	6 668	6 576
<i>Evol<sup>o</sup> n/n-1</i>		105,5	97,2	103,4	101,9	100,5	104,5	101,1	97,7	100,0	101,2	95,7	98,6
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	156,2	151,9	157,0	160,1	160,9	168,0	169,9	166,0	166,0	168,0	164,2	161,9
REMBOURSEMENTS MALADIE (hors invalidité, en euros constants)	4 062	4 832	4 912	4 935	4 824	5 019	4 990	4 771	4 678	4 677	4 753	4 548	4 480
<i>Evol<sup>o</sup> n/n-1</i>		95,6	101,6	100,5	97,7	104,1	99,4	95,6	98,0	100,0	101,6	95,7	98,5
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	119,0	120,9	121,5	118,8	123,6	122,8	117,5	115,2	115,2	117,0	112,0	110,3

## 2) Les allocations vieillesse

En 2016, le total des prestations vieillesse de base et complémentaire est estimé à 8,19 milliards d'euros contre 8,32 milliards d'euros en 2015, en diminution de 1,6 %.

Les prestations de droit direct et de réversion du régime de base sont attendues en diminution respectivement de 2,8 % et 2,1%.

Ces évolutions sont liées à l'érosion démographique avec une population de retraités âgés (près de 47 % des effectifs sont âgés d'au moins 80 ans), et un nombre d'attributions orienté à la baisse.

Le nombre d'attributions décroît en raison de la baisse du nombre d'individus par génération ayant travaillé en tant que non-salariés agricoles et atteignant l'âge de la retraite. Ce phénomène est, par ailleurs, accentué avec le report des attributions de plusieurs mois sous l'effet de la réforme des retraites de 2010 avec le relèvement progressif de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite à compter de la génération 1951.

Les prestations de retraite complémentaire obligatoire sont estimées en hausse de 11 % en 2016 par rapport à 2015. Cette forte évolution s'explique par la poursuite de la mise en œuvre de mesures de revalorisation des petites retraites agricoles dans le cadre d'un plan quinquennal qui se poursuivra jusqu'en 2017.

A compter de 2015, un complément de points de retraite complémentaire est servi, sous condition de durée d'assurance, aux anciens chefs d'exploitation, leur permettant d'atteindre une retraite globale égale au minimum à 73 % du SMIC net pour une carrière complète en qualité de chef d'exploitation. Ce complément est relevé en 2016 et le sera encore en 2017 pour atteindre respectivement 74 % et 75 % du SMIC net.

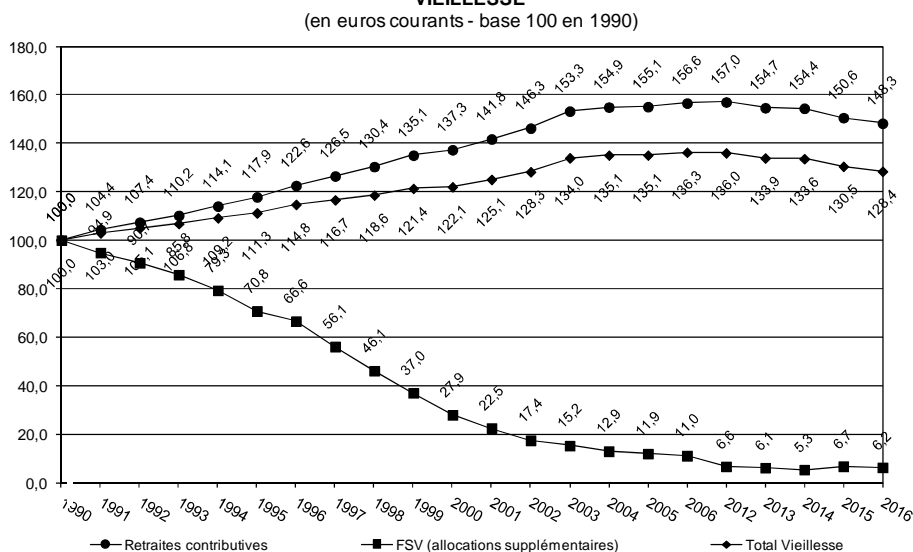
Pour mémoire, en 2014, des points gratuits de retraite complémentaire ont été octroyés aux membres de famille pour les périodes d'activité antérieures à 2011 (année d'extension du bénéfice du régime de retraite complémentaire aux conjoints collaborateurs et aides familiaux à titre cotisé) et la réversibilité des points gratuits a été étendue aux conjoints survivants des exploitants décédés en activité.

**Le montant total des prestations vieillesse s'élèverait à 8,19 milliards d'euros en 2016.**

TABLEAU 2 : PRESTATIONS VIEILLESSE - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>PRESTATIONS VIEILLESSE</b>													
(en euros courants)	6 382	8 620	8 621	8 695	8 857	8 884	8 872	8 789	8 766	8 679	8 544	8 326	8 194
Evol° n/n-1		100,8	100,0	100,8	101,9	100,3	99,9	99,1	99,7	99,0	98,4	97,7	98,4
Evol base 100 en 1990	100	135,1	135,1	136,2	138,8	139,2	139,0	137,7	137,4	136,0	133,9	130,5	128,4
<b>PRESTATIONS VIEILLESSE</b>													
(en euros constants)	6 382	6 753	6 696	6 723	6 559	6 524	6 355	6 202	6 021	5 856	5 814	5 678	5 583
Evol° n/n-1		98,3	99,2	100,4	97,6	99,5	97,4	97,6	97,1	97,3	99,3	97,7	98,3
Evol base 100 en 1990	100	105,8	104,9	105,4	102,8	102,2	99,6	97,2	94,3	91,8	91,1	89,0	87,5

GRAPHIQUE 1 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2016  
VIEILLESSE



### 3) Les prestations familiales

En 2016, les prestations famille au sens strict (hors maternité) diminueraient de 1,5 %, après un recul de 3,4 % en 2015.

Cette évolution résulte de la diminution constante du nombre de familles bénéficiaires.

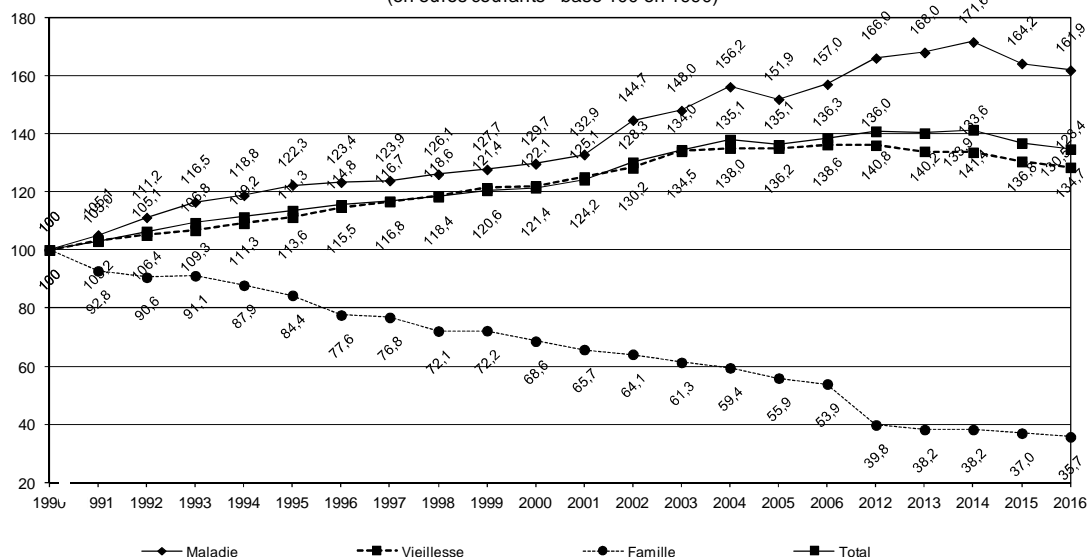
**Le montant total des prestations familiales (hors maternité) en 2016 s'élèverait à 366 millions d'euros.**

	1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PRESTATIONS FAMILIALES (hors maternité, en euros courants)	709	529	521	462	370	410	399	391	390	407	395	371	366
Evol <sup>o</sup> n/n-1		98,5	98,6	88,7	80,0	110,9	97,2	98,1	99,8	99,6	97,2	96,6	98,5
Evol base 100 en 1990	100	74,6	73,5	65,2	52,2	57,9	56,2	55,1	55,0	57,4	55,7	52,3	51,6
PRESTATIONS FAMILIALES (hors maternité, en euros constants)	709	396	382	365	345	335	296	289	282	271	262	253	249
Evol <sup>o</sup> n/n-1		94,1	96,4	95,5	94,6	97,2	88,2	97,6	97,7	96,0	96,7	96,6	98,4
Evol base 100 en 1990	100	55,9	53,9	51,5	48,7	47,3	41,7	40,7	39,8	38,2	37,0	35,7	35,1

### 4) Synthèse des prestations sociales

NATURE DES PRESTATIONS	1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
MONTANTS en M euros courants													
REMBOURSEMENTS MALADIE	4 062	6 344	6 169	6 378	6 502	6 533	6 826	6 900	6 743	6 744	6 824	6 668	6 576
VIEILLESSE	6 382	8 620	8 621	8 695	8 857	8 884	8 872	8 789	8 766	8 679	8 544	8 326	8 194
FAMILIALES	709	529	521	462	370	410	399	391	390	407	395	371	366
TOTAL	11 153	15 493	15 312	15 535	15 730	15 827	16 096	16 080	15 900	15 830	15 763	15 365	15 135
En pourcentage du total													
REMBOURSEMENTS MALADIE	36%	41%	40%	41%	41%	41%	42%	43%	42%	43%	43%	43%	43%
VIEILLESSE	57%	56%	56%	56%	56%	56%	55%	55%	55%	55%	54%	54%	54%
FAMILIALES	6%	3%	3%	3%	2%	3%	2%	2%	2%	3%	3%	2%	2%

GRAPHIQUE 2 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2016 (en euros courants - base 100 en 1990)



## **Les cotisations et autres ressources**

La protection sociale des exploitants agricoles est financée par trois grands types de ressources :

- les cotisations professionnelles ;
- les transferts entre organismes au titre de la solidarité interprofessionnelle ;
- les impôts et taxes affectés par l'État au titre de la solidarité nationale.

### **1) Les cotisations professionnelles**

En 2016, le rendement des cotisations professionnelles est évalué à 2,9 milliards d'euros, soit un montant en forte diminution (- 24 %) par rapport à 2015 (3,7 milliards d'euros).

Cette évolution résulte de plusieurs facteurs :

- la diminution de l'assiette brute des cotisations (- 5,7 %), liée à la substitution des revenus 2015 aux bons revenus 2012 dans l'assiette triennale de droit commun ;
- la suppression de l'assiette minimale maladie ;
- la réduction de 7 points du taux de la cotisation maladie ;
- la possibilité à titre dérogatoire et exceptionnel d'opter pour le calcul des cotisations 2016 sur les revenus professionnels de l'année n-1 (2015) en lieu et place de l'assiette triennale.

La diminution des recettes de cotisations serait de 40 % pour la maladie, de 14,4 % pour la famille et de 4,7 % pour la vieillesse. Ces évolutions différenciées s'expliquent par l'existence d'assiettes minimales en vieillesse, par le plafonnement de certaines cotisations, et par les facteurs indiqués ci-dessus.

### **2) Les transferts de gestion**

Les transferts de gestion représenteraient 5 milliards d'euros en 2016, contre 4,2 milliards d'euros en 2015.

Ils sont constitués, notamment :

- de la compensation démographique vieillesse pour 3,2 milliards d'euros, en recul de 5 % par rapport à 2015 ;
- de remboursements de prestations (par le fonds de solidarité vieillesse et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie notamment) et des contributions d'équilibre du régime général pour 1,2 milliards d'euros ;
- de la compensation par l'Etat de la réduction de 7 points de la cotisation maladie pour 480 millions d'euros.

En 2016, la forte évolution de 17,3 % des transferts résulte de cette nouvelle compensation et de la hausse de la contribution d'équilibre du régime général pour la branche maladie, consécutive à la suppression de la cotisation minimale maladie, au nouvel abattement de l'assiette de la C3S prévue par la LFSS 2016 dans le cadre de la deuxième phase du Pacte de responsabilité et à la modification des règles de répartition de la CSG.

**Ces transferts représenteraient 31 % du financement du régime en 2016, contre 25,9 % en 2015.**

### **3) Les ressources affectées par l'État**

Les ressources affectées par l'État constituent le dernier volet du financement des dépenses sociales agricoles.

Ces recettes sont constituées des taxes suivantes :

- les droits de consommation sur les alcools (2,2 milliards d'euros) ;
- une fraction de droits sur les tabacs (2,2 milliards d'euros) ;
- une fraction de la contribution sociale de solidarité des sociétés (1,1 milliards d'euros) ;
- la cotisation de sécurité sociale sur les boissons alcoolisées (0,7 milliard d'euros) ;
- les droits d'accises sur les bières et boissons non alcoolisées (0,9 milliard d'euros) ;
- les contributions sur les boissons sucrées et les boissons contenant des édulcorants de synthèse (0,4 milliard d'euros) ;
- les taxes spéciales sur les farines et les huiles alimentaires (0,2 milliard d'euros) ;
- les droits d'accises sur les vins, cidres et autres produits intermédiaires (0,2 milliard d'euros).

Le montant total des recettes fiscales affectées au régime s'établirait à 7,8 milliards d'euros en 2016, soit une diminution de 2,8 % par rapport à 2015 (8 milliards d'euros).

Les ressources affectées par l'État représentent, depuis 2011, la première source de financement du régime. Elles représenteraient un taux de couverture des charges de 48,5 % en 2016.

**Le compte social prévisionnel 2016 se solderait par un déficit de 426,5 millions d'euros, soit 2,7 % du total des charges contre 2,2 % en 2015. Ce solde correspond aux résultats des branches vieillesse de base et complémentaire et au résultat des opérations liées aux indemnités journalières maladie (IJ).**

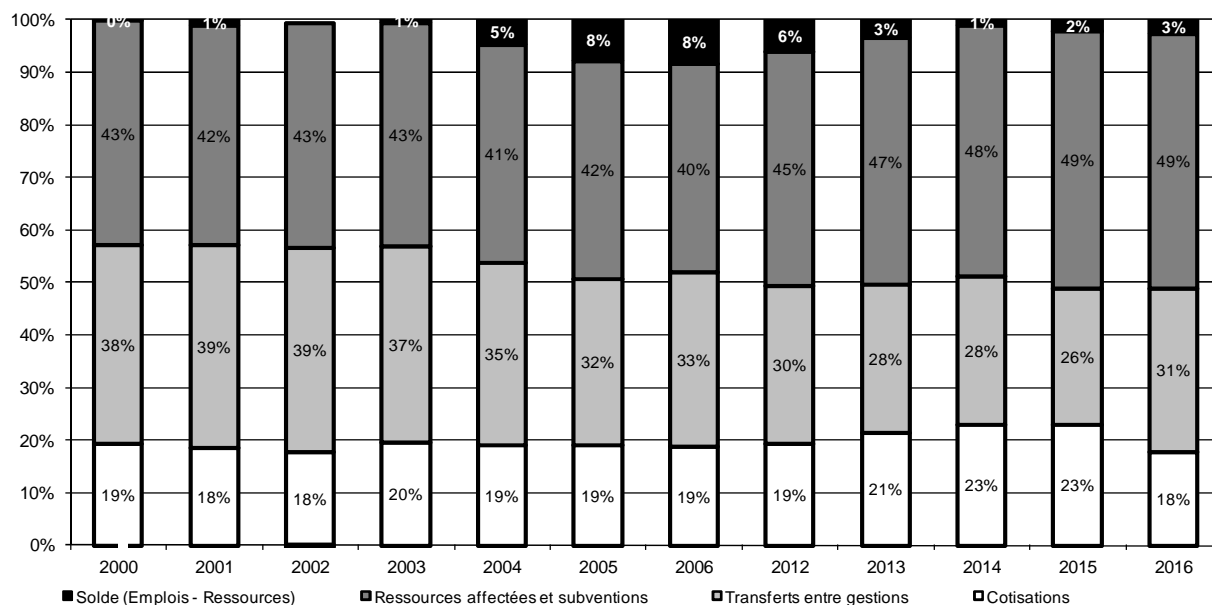
famille) étant intégrées financièrement au

**Les autres branches (maladie hors IJ et régime général, leur résultat est équilibré par construction.**

**TABLEAU 6 : REPARTITION DES RESSOURCES DU COMPTE SOCIAL**

	2002	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cotisations	18,0%	18,7%	18,0%	18,6%	19,5%	17,8%	17,6%	19,3%	21,4%	23,0%	22,9%	17,8%
Ressources affectées	34,4%	32,6%	29,5%	30,3%	36,3%	37,5%	46,4%	44,6%	47,0%	47,7%	48,9%	48,5%
Transferts entre gestions	43,3%	39,7%	38,5%	38,4%	36,2%	37,5%	29,9%	30,0%	28,1%	28,2%	25,9%	31,0%
Solde	4,3%	9,0%	14,0%	12,7%	8,0%	7,2%	6,1%	6,1%	3,5%	1,1%	2,2%	2,7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**GRAPHIQUE 3 : COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES POUR LES ANNEES 2000 A 2016**  
Structure des ressources en % de la couverture des emplois





**COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES**  
**POUR LES ANNEES 2015 (définitif) et 2016 (prévisionnel)**  
**DEPENSES**

CATEGORIES D'EMPLOIS	2015 définitif		2016 prévisionnel		2016 / 2015 indice valeur	
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs
<b>I - PRESTATIONS</b>						
<b>A/ - SANTE</b>						
.Assurance maladie obligatoire et volontaire						
- Maladie : médecine de ville a	2 537,8		2 455,3		96,8	
- Maladie : établissements médico sociaux b	1 061,9		1 066,1		100,4	
- Maladie : établissements cliniques privées c	483,6		469,8		97,1	
- Maladie : établissements tarification administrative d	2 406,2		2 407,4		100,1	
- Maladie : indemnités journalières e	61,7		65,1		105,4	
- Maladie : divers f	178,8		176,8		98,9	
Total maladie a à f	6 730,0	2 247,9	6 640,6	2 218,0	98,7	98,7
- Invalidité g	59,8	59,8	58,8	58,8	98,3	98,3
<b>Sous-total : SANTE h=f+g</b>	<b>6 789,9</b>	<b>2 307,7</b>	<b>6 699,4</b>	<b>2 276,8</b>	<b>98,7</b>	<b>98,7</b>
<b>B/ - VIEILLESSE</b>						
.Assurance vieillesse : droits propres i	6 427,2		6 248,4		97,2	
.Assurance vieillesse : droits dérivés j	1 229,4		1 203,5		97,9	
.Retraite complémentaire obligatoire k	669,0		742,4		111,0	
<b>Sous-total : VIEILLESSE i à k</b>	<b>8 325,6</b>		<b>8 194,3</b>		<b>98,4</b>	
<b>D/ - FAMILLE</b>						
.Prestations familiales l	328,4	328,4	322,9	322,9	98,3	98,3
.Allocation adultes handicapés (AAH)	42,6	42,6	42,6	42,6	100,0	100,0
.Assurance maternité m	29,7	29,7	30,3	30,3	102,0	102,0
<b>Sous-total : FAMILLE n</b>	<b>400,7</b>	<b>400,7</b>	<b>395,8</b>	<b>395,8</b>	<b>98,8</b>	<b>98,8</b>
<b>SOUS-TOTAL (I) PRESTATIONS o</b>	<b>15 516,1</b>	<b>2 708,4</b>	<b>15 289,4</b>	<b>2 672,6</b>	<b>98,5</b>	<b>98,7</b>
<b>II - TRANFERTS ENTRE GESTIONS</b>						
.Contribution au régime des praticiens p	115,8		103,5		89,4	
.Contribution au régime des étudiants q	15,0		15,0		100,0	
.Contributions et transferts divers r	48,0		2,0		4,2	
<b>SOUS-TOTAL (II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS p à r</b>	<b>178,9</b>		<b>120,5</b>		<b>67,4</b>	
<b>III - CHARGES DE GESTION</b>						
.Gestion : maladie s	307,1		300,9		98,0	
.Gestion : vieillesse t	193,4		192,9		99,8	
.Gestion : famille u	175,5		155,9		88,8	
<b>SOUS-TOTAL (III) CHARGES DE GESTION s à u</b>	<b>676,0</b>		<b>649,7</b>		<b>96,1</b>	
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE I à III</b>	<b>16 371,0</b>		<b>16 059,6</b>		<b>98,1</b>	

**COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES**  
**POUR LES ANNEES 2015 (définitif) et 2016 (prévisionnel)**  
**RECETTES**

CATEGORIES DE RESSOURCES	2015 définitif		2016 prévisionnel		2016 / 2015 indice valeur	
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs
	<b>I - COTISATIONS</b>					
<b>A/ - ASSURANCE MALADIE obligatoire et volontaire</b>						
.Cotisations a	910,7	774,1	361,9	307,6	39,7	39,7
CSG acquittée	1 042,0	770,3	808,0	597,9		
<b>B/ - PRESTATIONS FAMILIALES</b>						
.Cotisations b	247,2	247,2	211,6	211,6	85,6	85,6
<b>C/ - ASSURANCE VIEILLESSE</b>						
.Cotisations c	1 521,3	1 521,3	1 449,7	1 449,7	95,3	95,3
<b>TOTAL COTISATIONS</b>						
.Cotisations maladie, vieillesse et prestations familiales d=a+b+c	3 721,3	3 313,0	2 831,1	2 566,8	76,1	77,5
.Divers e	29,3	29,3	28,0	28,0	95,6	95,6
<b>SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS f=d+e</b>	<b>3 750,5</b>	<b>3 342,2</b>	<b>2 859,1</b>	<b>2 594,8</b>	<b>76,2</b>	<b>77,6</b>
<b>II - RESSOURCES AFFECTEES</b>						
Dt taxes tabacs, alcools, vins, farines, huiles alimentaires... g	<b>8 011,9</b>		<b>7 790,6</b>		<b>97,2</b>	
<b>III - TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>						
.Compensation démographique h	3 327,5		3 160,0		95,0	
.Fonds de solidarité vieillesse et Fonds Spécial d'Invalidité i	400,3		383,3		95,8	
.CSG affectée j	206,8		100,8		48,7	
.Contribution CNAF k	250,3		261,5		104,5	
.Prises en charge prestations et subvention d'équilibre CNAM l	40,2		586,6		ns	
.Autres transferts : cotisations prises en charge par l'Etat m	9,6		478,8		ns	
.Autres produits n	12,4		11,9			
<b>SOUS-TOTAL (III) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS h à n</b>	<b>4 247,1</b>		<b>4 983,1</b>		<b>117,3</b>	
<b>IV - SOLDE</b>	361,5		426,8		118,1	
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE I à IV</b>	<b>16 371,0</b>		<b>16 059,6</b>		<b>98,1</b>	

# Le compte social des salariés agricoles

## Les prestations sociales

Les prestations sociales versées aux salariés des établissements agricoles seraient stables pour la deuxième année consécutive par rapport à 2014. Elles s'établiraient à 4,7 milliards d'euros.

Après correction de l'indice des prix à la consommation hors tabac, les prestations versées en 2016 évolueraient de 0,1 %. Avec les transferts et les charges de gestion, le total des dépenses est estimé à 4,9 milliards d'euros, en légère progression de 0,2 % par rapport à 2015.

### 1) Les dépenses de santé

Les dépenses de santé, comprenant l'assurance maladie au sens strict, l'assurance invalidité ainsi que l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, sont estimées en hausse de 1,4 % en 2016, après un léger recul de 0,2 % en 2015.

Les dépenses d'assurance maladie sont attendues en hausse de 1,1 %. Cette évolution résulte de l'augmentation des effectifs protégés (+0,7 %), de la hausse des prestations exécutées en ville (+0,9 %) et des prestations réalisées en établissement (+0,9 %).

Les prestations au titre de l'invalidité augmenteraient de 3,8 % en 2016 sous l'effet d'une hausse de 2,9 % du nombre de bénéficiaires. Cette évolution est imputable au report progressif de l'âge légal du départ à la retraite (les retraites se substituant aux pensions d'invalidité) et à la simplification des conditions d'accès à l'assurance invalidité prévue par le décret n°2013-1260 du 27 décembre 2013.

Les dépenses relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles sont estimées en hausse de 2,4 % par rapport à 2015. Cette progression résulte des hausses attendues des indemnités journalières (+3,4%) et des prestations d'incapacité permanente (+2,3%) consécutives à la poursuite de la hausse du nombre de rentiers (+1,1 % prévu en 2016).

### 2) Les allocations vieillesse

Les dépenses d'assurance vieillesse seraient en recul de 0,8% en 2016 par rapport à 2015.

Les avantages de droit propre diminueraient légèrement de 0,4 %, sous les effets combinés d'une hausse du nombre de bénéficiaires de 0,8 % et d'une diminution de l'avantage moyen pour le flux entrant en 2016 par rapport au flux sortant (durée de carrière plus courte).

Les prestations de droit dérivé sont estimées en repli de 2,4 % en 2016, en raison principalement d'une diminution également de l'avantage moyen pour le flux des nouveaux droits en 2016 par rapport aux droits antérieurs sortants.

### 3) Les prestations familiales

Les prestations relatives à la famille sont évaluées stables en 2016 après une légère baisse de 0,4 % en 2015. Les prestations familiales au sens strict seraient en légère diminution (-0,4 %) ainsi que celles liées à la petite enfance (-0,2 %). Les dépenses liées à l'Allocation de Rentrée Scolaire et les allocations en faveur du handicap évolueraient de l'ordre de 1 %.

**Les prestations vieillesse représentent presque la moitié des dépenses du compte des salariés agricoles avec 47,7 %, contre 42,7 % pour les dépenses de santé et 9,6 % pour les dépenses de prestations familiales.**

Tableau 7 : Evolution des prestations sociales versées aux salariés des exploitants agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Part en 2016
- Santé	5,3%	0,8%	4,4%	2,4%	3,1%	3,4%	1,3%	1,0%	0,0%	1,1%	3,3%	0,2%	1,4%	42,7%
- Vieillesse	2,2%	3,0%	2,9%	3,0%	3,2%	1,7%	1,1%	1,6%	1,0%	0,8%	-0,1%	-0,1%	-0,8%	47,7%
- Famille	2,2%	4,0%	3,7%	1,0%	2,1%	3,5%	1,2%	0,5%	2,2%	1,9%	0,9%	-0,3%	0,0%	9,6%
Ensemble	3,5%	2,2%	3,6%	2,6%	3,0%	2,6%	1,2%	1,2%	0,7%	1,0%	1,4%	0,0%	0,2%	100,0%
Après division par l'indice des prix hors tabac	1,8%	0,4%	1,9%	1,1%	0,2%	2,1%	-0,5%	-0,9%	-1,3%	0,3%	0,9%	0,0%	0,1%	

## Les cotisations et autres ressources

Le rendement des cotisations à la charge des salariés et des employeurs de main-d'œuvre serait en augmentation de 1 %.

Cette évolution résulte principalement d'une progression attendue de la masse salariale liée à la fois à l'évolution du SMIC et à la bonne tenue de l'emploi agricole (+0,8 %).

Les autres ressources dont bénéficie le régime, attendues à hauteur de 2,9 milliards d'euros, sont regroupées sous l'appellation « transferts entre gestions ».

Elles comprennent :

- \* les subventions d'équilibre du régime général ;
- \* la compensation démographique vieillesse ;
- \* les prises en charge de prestations par le FSV et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- \* les impôts et taxes affectés pour la compensation des allègements généraux de cotisations sur les bas salaires ;

\* les cotisations prises en charge par l'État au titre d'autres dispositifs d'exonérations, notamment au titre des travailleurs saisonniers.

**Ces ressources seraient relativement stables par rapport à 2015 (en léger repli de -0,3 %) et représenteraient 61,1 % du total des recettes du compte social.**

Tableau 8 : Evolution des cotisations du compte social des salariés agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble des cotisations du régime dont :	4,0%	3,3%	1,0%	1,4%	-1,4%	2,6%	-0,6%	5,5%	4,2%	8,0%	3,8%	-0,9%	1,0%
- cotisations des employeurs	4,0%	3,2%	0,8%	1,2%	2,1%	2,6%	-0,9%	5,7%	5,0%	4,4%	4,0%	-2,6%	1,0%
- cotisations des salariés agricoles	4,0%	3,5%	1,4%	2,0%	-8,4%	2,6%	0,0%	5,0%	2,3%	16,5%	3,2%	2,5%	0,9%

Tableau 9 : Répartition des ressources du compte social des salariés agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
- Cotisations	36,0%	36,4%	35,5%	35,1%	33,7%	33,7%	33,1%	34,5%	35,8%	38,2%	39,1%	38,6%	38,9%
dont à charge des employeurs	24,3%	24,5%	23,9%	23,6%	23,4%	23,4%	22,9%	24,0%	25,0%	25,8%	26,5%	25,7%	25,9%
- Transferts entre gestions	64,0%	63,6%	64,4%	64,8%	66,3%	66,3%	66,9%	65,5%	64,2%	61,8%	60,9%	61,4%	61,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

**COMPTES SOCIAUX DES SALARIES AGRICOLES  
POUR LES ANNEES 2015 (définitif) et 2016 (prévisionnel)**

**DEPENSES**

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS	DEPENSES AFFERENTES AUX SALARIES D'EXPLOITATION			
	2015 définitif	2016 prévisionnel	indice 2016 / 2015	
<b>I-PRESTATIONS</b>				
<b>A/ - SANTE</b>				
.Assurance Maladie Obligatoire et Volontaire				
. Maladie	a	1 604,3	1 621,8	101,1
. Invalidité et infirmité	b	89,6	93,0	103,8
. Accidents du travail et Maladies Professionnelles	c	273,6	280,0	102,3
<b>Sous-total : SANTE</b>	d=a+b+c	<b>1 967,5</b>	<b>1 994,7</b>	<b>101,4</b>
<b>B/ - VIEILLESSE</b>				
.Assurance Vieillesse	e	2 248,0	2 229,8	99,2
<b>Sous-total : VIEILLESSE</b>	e	<b>2 248,0</b>	<b>2 229,8</b>	<b>99,2</b>
<b>C/ - FAMILLE</b>				
.Charge de famille	f	395,4	395,4	100,0
.Assurance Maternité	g	52,0	52,1	100,2
<b>Sous-total : FAMILLE</b>	h=f+g	<b>447,4</b>	<b>447,5</b>	<b>100,0</b>
<b>SOUS - TOTAL (I) PRESTATIONS</b>	i=d+2+h	<b>4 662,9</b>	<b>4 672,0</b>	<b>100,2</b>
<b>II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>				
.Contributions et transferts divers	q	36,0	36,7	102,0
<b>III-CHARGES DE GESTION ET DEPENSES ASSIMILEES</b>				
.Au titre de la protection sociale	s	157,3	156,8	99,7
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE (I)+(II)+(III)</b>		<b>4 856,1</b>	<b>4 865,5</b>	<b>100,2</b>

**COMPTES SOCIAUX DES SALARIES AGRICOLES**  
**POUR LES ANNEES 2015 (définitif) et 2016 (prévisionnel)**  
**RECETTES**

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	RECETTES AFFERENTES AUX SALARIES D'EXPLOITATION					
	2015 définitif		2016 prévisionnel		Indice 2016/2015	
	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.
<b>I-COTISATIONS</b>						
<b>A/ - ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES</b>						
. Cotisations salariales	a	625,80		631,72		100,9
. Cotisations patronales	b	934,66	934,7	953,42	953,4	102,0
<b>Sous-total: ASSURANCE OBLIGATOIRE</b>	c=a+b	<b>1 560,5</b>	<b>934,7</b>	<b>1 585,1</b>	<b>953,4</b>	<b>101,6</b>
<b>B/ -ASSURANCE FAMILLE</b>						
-Cotisations	d	135,7	135,7	120,0	120,0	88,5
<b>Sous-total: PRESTATIONS FAMILIALES</b>	d	<b>135,7</b>	<b>135,7</b>	<b>120,0</b>	<b>120,0</b>	<b>88,5</b>
<b>C/ - ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES</b>						
-Cotisations	e	176,94	176,9	186,79	186,8	105,6
<b>Sous-total : ACCIDENTS DU TRAVAIL</b>	e	<b>176,9</b>	<b>176,9</b>	<b>186,8</b>	<b>186,8</b>	<b>105,6</b>
<b>SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS hors chômage</b>	f=a à e	<b>1 873,1</b>	<b>1 247,3</b>	<b>1 891,9</b>	<b>1 260,2</b>	<b>101,0</b>
<b>II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>						
. Intégration régime général, compensation démographique, ITAF	g	2 491,58		2 477,49		99,4
. Autres transferts : cotisations prises en charge par l'Etat	h	491,48		496,07		100,9
<b>SOUS-TOTAL(II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>	i=g+h	<b>2 983,1</b>		<b>2 973,6</b>		<b>99,7</b>
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE (I) à (II)</b>		<b>4 856,1</b>		<b>4 865,5</b>		<b>100,2</b>
ASSURANCE CHÔMAGE Cotisations des exploitants	j		282,2		287,7	101,9
<b>SOUS-TOTAL COTISATIONS y compris chômage</b>	i+f		<b>1 529,5</b>		<b>1 548,0</b>	<b>101,2</b>